ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

CONVOCATION

Nom : **Prénom :**

Grade : Discipline :
Affectation :

Est invité(e) à se présenter devant un médecin généraliste agréé, pour subir la visite médicale réglementaire exigible pour tout candidat à un emploi public conformément aux lois n°83-634 du 13.07.1983, n° 84-16 du 11.01.1984 ou à l'article L 481-1 du code de l'éducation.
La consultation n'est pas à votre charge.

La liste des médecins agréés est consultable à l'adresse suivante :
https://www.grand-est.ars.sante.fr/annuaires-des-professionnels-et-etablissements

En aucun cas, il n'est possible de s'adresser au médecin traitant.

Le certificat médical est à retourner impérativement pour le : 1 juillet 2024 au plus tard.

Strasbourg, le

Pour le Recteur
Pour la secrétaire générale
La Chef du bureau

DSDEN

D1D

Affaire suivie par
Nathalie REGNOUF

Téléphone
03 69 20 93 11

nathalie.regnouf@
ac-strasbourg.fr

Adresse :
65 avenue de la
Forêt Noire
67083 Strasbourg
cedex

Fiche de Remboursement d'Honoraires

(à remplir par le médecin)

Le montant des honoraires est fixé par l'arrêté du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986.

Je soussigné Docteur .....

SIRET :

ayant procédé à l'examen médical de M/Mme : .....

demande le règlement de la somme de .....€

et en lettres .....

☐ TVA non applicable, article 293B du CGI ☐ TVA applicable

Joindre obligatoirement un RIB.

Fait à , le

Signature et
cachet du médecin

Document à retourner intégralement au service émetteur dont les coordonnées sont indiquées sur la gauche du document.

A compléter par l'administration

Date de réception
de la facture :

Service fait le :

Cachet du service émetteur et signature